

Journée d'étude régionale

DIR PJJ Grand Nord
Direction interrégionale
de la protection judiciaire de la jeunesse

Systemes de croyances et laïcité

Prise en compte de l'identité et des systèmes de croyances dans l'aide à la décision judiciaire dans le respect de la laïcité et l'obligation de neutralité des fonctionnaires

Grands Témoins :
Michel WIEVIORKA et Marie DOSÉ

Coordination de la journée :
Chahira BELLA

14 septembre 2021 de 9h00 à 16h30
ENPJJ

PROBLÉMATIQUE DE LA JOURNÉE

Le nouveau code pénal de la justice des mineurs (CJPM) se veut porteur d'une refonte de la procédure pénale des mineurs en réaffirmant les principes fondateurs de l'ordonnance de 1945 : primauté de l'éducatif, atténuation de la responsabilité et spécialisation des acteurs et de la procédure et en prenant mieux en compte la victime dès le début de la procédure. Il se veut également porteur d'une refonte profonde de l'accompagnement éducatif qui doit désormais davantage mettre l'accent sur le parcours du mineur. Ainsi, la mesure éducative judiciaire consiste en un accompagnement individualisé du mineur construit à partir d'une évaluation de sa situation personnelle, familiale, sanitaire et sociale.

Le nouveau code de justice pénale des mineurs renforce également la place de la PJJ dans l'aide à la décision judiciaire. En effet, désormais la mesure judiciaire d'investigation éducative est systématisée à l'instruction lorsque le juge d'instruction est saisi d'une information judiciaire. Ainsi, comme le prévoyait déjà le rapport issu des échanges de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive en 2013, « pour être efficace [l'évaluation] devrait s'appuyer sur de nouvelles méthodes de travail qui supposent un changement dans les pratiques professionnelles ».

Parallèlement, depuis 2015, la question de l'évaluation et la prise en compte de l'identité dans la construction de la personnalité et du parcours des jeunes confiés à la PJJ a été particulièrement réactivée par la prise en charge de mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation violente. C'est dans un contexte de crispation sociétale autour de la laïcité, et de nouveaux phénomènes de radicalisation, que les professionnels de la PJJ ont eu à développer, dans le cadre de la prise en charge éducative des mineurs radicalisés, de nouvelles pédagogies d'approche en matière d'investigation. À ce titre, la neutralité des fonctionnaires est évoquée et a pu être « qualifiée comme un handicap à la prise en charge éducative d'un mineur radicalisé notamment du fait de ses croyances religieuses. Par ailleurs, les ASS, travailleurs sociaux, juriste et magistrats font état d'une grande difficulté à évaluer la radicalité des parents et à qualifier le danger alors même qu'il est ressenti par ces professionnels. » (Recherche action J.B Pesquet mars 2019)

« Un nouveau chapitre du contrat social entre la société et sa jeunesse qui s'écrit et une nouvelle démarche éducative qui voit le jour »

Charlotte Caubel, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), à propos de l'arrivée du nouveau code pénal de la justice des mineurs (Webinaire national sur le CJPM du 6 avril 2021)

Par ailleurs, une note de la direction de la PJJ du 25 février 2015 souligne que « les agents chargés de la prise en charge des mineurs peuvent avoir une conception protéiforme de la notion de laïcité les conduisant parfois à se refuser d'aborder toute question relative à la pratique religieuse au risque de faire obstacle aux droits des mineurs, tandis que d'autres ont une conception très extensive de cette notion risquant de les conduire à un manquement par rapport à leur devoir de neutralité ». A l'aube du CJPM et du renforcement de l'aide à la décision judiciaire qu'il sous-tend, il convient alors de se demander, **comment exercer cette mission d'aide à la décision judiciaire et de décision judiciaire tout en respectant le principe de laïcité et l'obligation de neutralité.**

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

Cette journée aura pour objectif de **traiter de la question de l'évaluation du mineur, à partir de l'exemple du traitement des phénomènes de radicalisation des mineurs.**

Tout au long de la matinée, les intervenants mettront en évidence la nécessité de distinguer la notion d'évaluation et de jugement. Ils traiteront de l'importance de la prise en compte de /des identité(s), des systèmes de croyances du mineur, de sa famille et de son environnement dans l'évaluation tout en respectant le principe de laïcité et l'obligation de neutralité, une évaluation déterminante pour permettre au magistrat de décider et de mieux contribuer à la lutte contre la récidive.

Enfin, parce que l'existence même du CJPM a aussi cette finalité, la politique de la reconnaissance sera évoquée comme possible norme de l'action publique et facteur de desistance, par le changement de regard de la société qu'elle sous-tend.

L'après-midi sera consacrée en ateliers à des retours d'expériences et des présentations d'outils favorisant cette évaluation.

Les deux témoins, Michel Wieviorka et Marie Dosé, feront part de leur décryptage, ce qui nous permettra de dégager des pistes communes pour enrichir nos missions.

Programme

8h00 : Café – Accueil

9h00 : Discours d'ouverture

Frédéric PHAURE - *Directeur général de l'ENPJJ*

Philippe REYROLLE - *Directeur interrégional PJJ GN*

9h15 : Présentation des Grands Témoins et de la journée

Chahira BELLA

9h30 : Intervention de Mme Anne COQUET, sous directrice des missions éducatives

9h45 : Pour une approche laïque des faits religieux dans les prises en charges éducatives

Jean-Louis AUDUC

10h15 : De la théorie du complot aux systèmes de croyances

Rudy REICHSTATDT

10h45 : Pause

11h00 : Plongée dans les mécanismes des Black Bloc

Sylvain BOULOUQUE

11h30 : De l'approche historique des systèmes de croyance à une politique publique de la reconnaissance

Rachid BENZINE

12h00 : Questions-réponses et échanges

12h30 : Déjeuner

14h00 : Ateliers

1. Les biais cognitifs : outil de décryptage et de filtres dans la prise en charge éducative
2. Itinéraire d'un mineur non accompagné
3. Maillage partenariale et aide à la décision judiciaire
4. Prévention de la radicalisation violente et outils d'évaluation des situations
5. Mes ancêtres les Gaulois, analyse des phénomènes de construction de l'identité
6. Mariages forcés et sexisme – Système de croyance et déconstructions des représentations

16h00 : Intervention des Grands Témoins : Michel Wieviorka et Marie Dosé

Repères

Jean-Louis AUDUC

Professeur agrégé d'Histoire, ancien directeur adjoint de l'IUFM de Créteil, membre du Conseil des Sages

Chahira BELLA

Directrice PJJ
Référente régionale laïcité et citoyenneté
Référente régionale égalité

Rachid BENZINE

Enseignant
Chercheur associé au Fonds Paul Ricœur (Paris)

Sylvain BOULOUQUE

Historien, spécialiste des mouvements d'extrême droite Enseignant, chercheur (Université d'Amiens)

Marie DOSÉ

Avocate au barreau de Paris, spécialisée dans les affaires pénales

Veronique-Anna de MONTFORT

Directrice de l'association Pédagogie et Formation.s

Rudy REICHSTATDT

Fondation Jean Jaurès,
Fondateur du site Conspiracy Watch
Spécialiste des mouvements complotistes

Fatiha SAIDI

Psychopédagogue
Ancienne sénatrice (B) ancienne rapporteuse au Conseil de l'Europe sur les Droits humains

Nadège VANDAMME

Professeure de Sciences Sociales à IESPP de Mons.
Accompagnée par **Mouad Erraoui**, étudiant en Sciences Sociales

Michel WIEVIORKA

Sociologue et docteur d'Etat en Lettres et Sciences Humaines
Directeur d'études à l'EHESS
Membre du conseil scientifique de la DILCRAH